

Image not found or type unknown



Organisation de vides grenier sur un terrain privé

Par **valpb**, le **26/11/2008** à **15:32**

bonjour, nous venons de se déclarer en nom propre pour une activité d'organisation d'événement vide grenier sur la commune de Perpignan. nous sommes allés faire notre demande en préfecture pour vendre de la nourriture en ambulant sur les marchers que nous allons organiser. la préfecture nous a contacté pour me notifier que l'activité d'organisation de vide grenier est soumise à autorisation de la préfecture, mais lorsque de recherche dans les texte de lois relatifs a la vente au déballage, je trouve uniquement des textes qui concernent le déballage sur la voie public et non sur un parking privé comme nous comptons l'organiser. est ce que ces texte s'applique également à notre cas, voir circulaire du 13 avril 2006 relative aux ventes au déballage. merci de nous répondre. cordialement